



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du quinze juillet deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 2 28

**OBJET : 2025T07 – CRÉATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À AUVILLAR –
RÉFECTION DE LA CHARPENTE ET DE LA TOITURE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

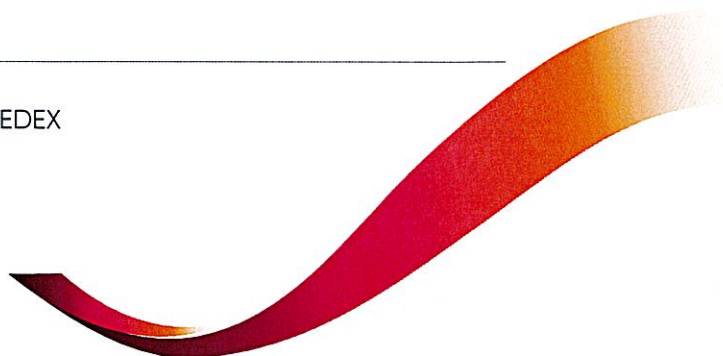
Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul (a donné pouvoir à Bruno DOUSSON), Madame FILLATRE Francine.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



2025BC1 1 2 28

**OBJET : 2025T07 – CRÉATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À AUVILLAR –
RÉFECTION DE LA CHARPENTE ET DE LA TOITURE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La consultation concerne des travaux de réfection de la charpente et toiture pour la création d'un espace de travail partagé à Auvillar, dont la date de remise des offres était fixée au 15 mai 2025 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 17/07/2025 pour le jugement des offres.

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal – Ville
ETC SAS	82200 MOISSAC
BATIPRO 82	82710 BRESSOLS
TOITURES MIDI-PYRÉNÉES	31200 TOULOUSE

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Méthodologie du chantier	20. %
2.2-Mesures d'hygiène et de sécurité	10. %
2.3-Moyens humains et matériels affectés au projet	15. %
2.4-Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais	15. %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat BATIPRO 82 est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 115 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	BATIPRO 82	Offre de base : 99 619,84 €
2	ETC SAS	Offre de base : 133 000,00 €
3	TOITURE MIDI-PYRÉNÉES	Offre de base négociée : 155 000,00 €
4	BATIPRO 82	Offre variante : 85 771,42 €
5	ETC SAS	Offre variante : 123 024,00 €
6	TOITURE MIDI-PYRÉNÉES	Offre variante : 145 387,00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat BATIPRO 82 pour son offre de base pour un montant de 99 619,84 € HT,
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat BATIPRO 82 pour son offre de base pour un montant de 99 619,84 € HT,

- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 21 juillet 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Gasques

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET



Certifié exécutoire

28 JUL. 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

28 JUL. 2025

AR Préfecture

2025T07 – Création d'un espace partagé à Auvillar – Réfection charpente et toiture Attribution d'un marché public de travaux

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250721-2025BC1_1_2_28-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_2_28
Date de décision :	21/07/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1_1_2_28 - 2025T07 – Creation d'un espace partage a Auvillar – refection charpente et toiture AMPT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Chrystelle DABERNAT

Date d'envoi de l'acte :	28/07/2025 08:10:11
Date de réception de l'AR :	28/07/2025 08:10:40